

Délibération du Conseil Municipal du 2 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 2 Octobre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 25 Septembre 2019

Affichage : 4 Octobre 2019

Membres élus : 10

Présents : 8

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Madame BESAIN Josiane, Monsieur VECTEN Damien, Madame DUCHESNE Valérie, Madame MUNSCH Laurence, Madame CHABOT Danièle : Conseillers Municipaux

Absent excusé : Monsieur CHARTIER Guillaume

Absent non excusé : Monsieur SMITH Fabrice

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décision modificative n° 2 au Budget Commune
 - 2) Don d'une association
 - 3) Création du poste Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
 - 4) Tarifs cantine
 - 5) Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'activités 2018
 - 6) Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2019
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur Jean-Paul BOURQUIN accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2019.

27/2019 Décision modificative n° 2 au Budget Commune

Des dépenses ou régularisations sont à porter au budget primitif de la commune :

FONCTIONNEMENT	Objet	Dépenses	Recettes
60631	Produits entretien	200 €	
60632	Petit équipement	800 €	
6064	Redevance copies Mairie	2 880 €	
6064	Redevance copies Ecole	1 599 €	

615221	Entretien voirie	3 865 €	
615221	Entretien école (classe rouge)	1 000 €	
6156	Redevance copies Mairie	-2 880 €	
6156	Redevance copies Ecole	-1 599 €	
6232	Chocolats anciens	-2 650 €	
TOTAL CH 011		3 215 €	
6218	Valois emploi	4 650 €	
6413	Personnel non titulaire	-3 000 €	
TOTAL CH 012		1 650 €	
22	Dépenses imprévues	-4 865 €	
TOTAUX		0 €	0 €
INVESTISSEMENT	Objet	Dépenses	Recettes
2188-14	Défibrillateur	1 000 €	
10251	Don d'une association		17 €
21571-13	Tondeuse	510 €	
21578-12	Matériel et outillage	-1 510 €	
TOTAUX		0 €	17 €

Les dépenses de fonctionnement soit 4 865 € sont compensées par l'imputation du compte des dépenses imprévues. Cette mesure est sans incidence sur l'équilibre du budget.

Concernant l'investissement, les dépenses concernent un défibrillateur à mettre à disposition du public (incluant une formation) et une tondeuse.

L'opération comptable consiste en un transfert de compte à compte sans incidence sur l'équilibre du budget d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative dans le budget Commune.

28/2019 Don d'une association

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter un don de 9 972,00 € de l'Association de la Sauvegarde de l'Eglise pour participer au financement des dépenses de l'Eglise.

L'écart constaté dans la décision modificative, soit 17,00 € est relatif à la différence entre le budget prévisionnel et le montant versé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'Association de la Sauvegarde de l'Eglise.

29/2019 Création du poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 12 Septembre 2019 concernant l'avancement de grade de l'Adjoint Administratif, une création de poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe entrera en vigueur à compter du 1^{er} Novembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de poste.

30/2019 Tarifs cantine

Il est rappelé que le prix du repas facturé aux parents n'a pas connu d'augmentation depuis 2015. Par ailleurs, les frais de fonctionnement de la cantine scolaire (électricité, chauffage, frais de personnel), ne sont pas intégralement répercutés sur le prix du repas payé par les parents d'élèves.

Par courrier du 11 Juin 2019, notre prestataire a informé la mairie d'une augmentation de 6 centimes d'euros en moyenne qui s'appliquera sur les tarifs de prestation à compter du 1^{er} Septembre 2019.

Une directive gouvernementale postérieure à l'augmentation du prix modifie la composition hebdomadaire des repas, ce qui pourrait avoir une incidence sur le prix des repas. Des contacts sont en cours avec notre prestataire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas répercuter cette augmentation aux parents.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'en accepter le principe.

31/2019 Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'activités 2018

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une information par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal sont entendus ».

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
- Indique qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriale les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique, et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

32/2019 Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2019

Comme chaque année, Monsieur le Préfet sollicite les Conseils Municipaux pour émettre un avis sur les taux de progression à retenir pour 2019, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

À titre indicatif, le taux d'augmentation retenu en 2017 a été maintenu en 2018. Pour l'année 2019, le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac observé entre le mois de mai 2018 et 2019 est de 0,9 %.

Le Maire précise que notre commune n'est pas concernée par la mise à disposition de logement pour les instituteurs, toutefois l'administration demande de délibérer.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 votes pour et 1 abstention), donne un avis favorable sur une revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs basée sur le taux de 0,9 %.

Questions diverses

- **Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a mis en place un nouveau règlement en date du 4 juillet 2019 et a demandé au Maire de chaque commune de signer un arrêté reprenant les dispositions de ce règlement.

L'arrêté a donc été signé par le Maire le 31 Juillet 2019 et affiché Rue Saint Jean. Il rappelle l'obligation de rentrer les poubelles après chaque passage de collecte et le respect du tri obligatoire.

Des incidents sont intervenus la semaine passée dus à un nouveau chauffeur. Des échanges sont en cours entre le Maire et la Communauté de Communes.

- **Réfection du réseau d'eau Rue Saint Pathus :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un message reçu du Syndicat des eaux, indiquant un retard sur le commencement des travaux. Ces derniers, devraient débiter le 14 Octobre 2019.

- **Trottoirs Rue Saint Pathus :**

Ces travaux qui devront se faire après la réfection d'eau sont en cours d'étude. Un appel d'offres devrait être lancé afin de choisir le prestataire.

- **Fibre optique :**

Le prestataire chargé de la réalisation du réseau, nous informe que la réception des travaux avec le Conseil Départemental interviendra cette semaine. Selon les informations reçues du Conseil Départemental, une interruption de 3 mois, imposée par l'autorité en charge de la supervision de la téléphonie et internet, est obligatoire. Le travail des opérateurs auprès du public devrait donc intervenir à partir de Janvier 2020.

- **Coût périscolaire et mercredis :**

Le Conseil Municipal prend acte de la réponse du Centre Social du 23 Septembre 2019 : le coût pour la commune est révisé à la baisse de 6 000,00 € ; une réouverture des mercredis selon le Directeur du Centre Social, serait possible à condition que 15 enfants soient présents et participent chaque mercredi aux activités. Le courrier transmis par le Directeur du Centre Social aux parents n'avait pas été rédigé en collaboration avec la commune. Cette dernière a demandé au Centre Social d'être informée de l'ensemble des inscriptions et exigera la réouverture des mercredis à Sully Le Long, si les conditions citées par le Directeur sont réunies.

- **Echangeur :**

La DIR nous informe que le bornage lié à la réalisation de l'échangeur a été réalisé et que les travaux vont débiter, toutefois ils ne devraient pas s'achever avant le début de l'été 2020.

La séance est levée à 21h45

27/2019	Décision modificative n° 2 au Budget Commune
28/2019	Don d'une association
29/2019	Création du poste d'Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe
30/2019	Tarifs cantine
31/2019	Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'activités 2018
32/2019	Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2019

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire	
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	Absent excusé
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal	
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	
Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal	
Fabrice SMITH	Conseiller Municipal	Absent non excusé